

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2784

8 octobre 2015

SOMMAIRE

Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l.	133604	Brill Invest S.A.	133586
Anismorneftegaz Holding SARL	133593	Brizard Invest S.A.	133587
Apollo Strategists S.A.	133589	Bruisend S.A.	133586
Appletree Europe S.à r.l.	133591	Camso Holding S.à r.l.	133588
ARIA Structured Investments SICAV-SIF ..	133591	Camso International S.à r.l.	133588
ASE Finance II S.à r.l.	133590	Cartalux S.A.	133589
ASE Holdings II S.à r.l.	133590	Castel Assurances S.à r.l.	133589
Assistance and Builder Lease SA	133590	Centre de Coiffure Céline Denis S.à r.l.	133589
Atmosphère Lux S.à r.l.	133589	CFR CONSULTANTS (Luxembourg) S.à r.l.	133588
Autocars Sales-Lentz S.A.	133624	CGI Information Systems and Management Consultants II Luxembourg Sàrl	133620
Avalon Investors S.A.	133592	CGI Information Systems and Management Consultants Luxembourg S.à r.l.	133622
Bâtiment Mercier S.à r.l.	133592	Compulink International (Luxembourg) S.A.	133588
Bâtiself	133592	Fédération Luxembourgeoise d'Ornithologie	133604
B & B, Assurancen an Immobilien S. à r.l. ...	133592	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)	133630
Bell Equipment International S.A.	133590	SCI Park Central	133624
Biomark Russia Management Co S.à r.l.	133590	Seculux S.A.	133594
Biomark Russia Management Co S.à r.l.	133592	Servi Loc Lux	133627
Birdie S.à r.l.	133587	taxINvest	133593
Blomma S.à r.l.	133591	WRCA (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	133593
Boca S.à r.l.	133587		
Boca S.à r.l.	133587		
Bop (MX) S.à r.l.	133586		
BOW Luxembourg S.A.	133613		
BOW Luxembourg S.A.	133586		
BRE/Europe Hotel II Lux Investor S.à r.l. ...	133586		
BRE/Europe Hotel II Lux Investor S.à r.l. ...	133587		

Bop (MX) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 192.228.

—
Par résolutions signées en date du 17 août 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Sara Speed, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015143929/15.

(150157155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

BOW Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 199.549.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015143931/10.

(150157294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

BRE/Europe Hotel II Lux Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.504.

—
Les comptes annuels de la société BRE/Europe Hotel II Lux Investor S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143932/10.

(150157187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Brill Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 101.850.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015143934/10.

(150157029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Bruisend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 83.787.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143936/9.

(150157217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Boca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 106.220.

Les comptes consolidés de la société mère au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOCA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015143928/12.

(150157509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Boca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 106.220.

Les comptes consolidés de la société mère au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOCA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015143927/12.

(150157445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

BRE/Europe Hotel II Lux Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.504.

Les comptes annuels de la société BRE/Europe Hotel II Lux Investor S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143933/10.

(150157188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Brizard Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 141.182.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BRIZARD INVEST S.A. en liquidation volontaire

Référence de publication: 2015143935/11.

(150157513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Birdie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3376 Leudelange, 33, Domaine Op Hals.
R.C.S. Luxembourg B 178.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143925/9.

(150157649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Camso Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.100.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 162.661.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de Camso Holding S.à r.l

- Il est pris bonne note du changement de nom de la société "Camoplast Solideal Inc", actionnaire unique de Camso Holding S.à r.l, ainsi que de son adresse.

La société "Camoplast Solideal Inc" devient "Camso".

Sa nouvelle adresse est la suivante:

2633 rue MacPherson

Magog

J1X 0E6 QUEBEC

CANADA

Luxembourg, le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015143941/18.

(150157487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Camso International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 51.000.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 77.607.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de Camso International S.à r.l.

- Il est pris bonne note du changement de nom de la société "Camoplast Solideal Inc", un des deux actionnaires de Camso International S.à r.l, ainsi que de son adresse.

La société "Camoplast Solideal Inc" devient "Camso".

Sa nouvelle adresse est la suivante:

2633 rue MacPherson

Magog

J1X 0E6 QUEBEC

CANADA

Luxembourg, le 25 août 2015.

Référence de publication: 2015143942/18.

(150157475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

CFR CONSULTANTS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 28, rue des Etats-Unis.
R.C.S. Luxembourg B 155.289.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143977/9.

(150157189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Compulink International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 147.722.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143955/9.

(150157373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Castel Assurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1309 Luxembourg, 8, rue Charles IV.

R.C.S. Luxembourg B 69.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Pour CASTEL Assurances S.À R.L.

Mr CASTEL Patrick

Référence de publication: 2015143973/12.

(150157097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Cartalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.180.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARTALUX S.A.

Jacopo ROSSI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015143972/12.

(150157448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Centre de Coiffure Céline Denis S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 169, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.736.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTRE DE COIFFURE CELINE DENIS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015143975/12.

(150157000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Apollo Strategists S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11b, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 167.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143885/9.

(150157002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Atmosphère Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 19, boulevard Marcel Cahen.

R.C.S. Luxembourg B 160.387.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143893/9.

(150157716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

ASE Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 186.442.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015143891/11.

(150157726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

ASE Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 186.521.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015143890/11.

(150157025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Assistance and Builder Lease SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 158.016.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015143892/10.

(150157389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Biomark Russia Management Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 168.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Biomark Russia Management Co S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015143902/11.

(150157224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Bell Equipment International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 16.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015143901/11.

(150157425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Appletree Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.691.

En date du 17 août 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Johannes Laurens de Zwart, de son poste de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;
- Nomination de Christiaan van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

APPLETREE EUROPE S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015143886/17.

(150157685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

ARIA Structured Investments SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.369.

Extrait de l'assemblée générale annuelle du 17/04/2015

6^{ème} Résolution

L'assemblée décide de réélire le réviseur d'entreprises agréé, Artemis Audit & Advisory, 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistré sous le numéro RCSL B166716 pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale de 2016 qui clôturera les comptes annuels au 31/12/2015.

Extrait du transfert du 20/08/2015 entre AVIA Partners SARL et Aria Structured Investments SARL

3. Transfert de propriétaire:

3.1.1 «... En signant ce document AVIA Partners S.à r.l. (RCSL B199350) siégeant 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg remplace le commandité Aria Structured Investments S.à r.l. (RCSL B130148) siégeant 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg dans sa fonction de gérant dans le fonds Aria Structure Investments SICAV-SIF S.C.A. pour un mandat à durée indéterminée.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Finexis S.A.

Référence de publication: 2015143237/22.

(150156597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Blomma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 195.304.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2015143904/11.

(150157630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Biomark Russia Management Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 168.064.

—
Extrait des décisions prises par le seul actionnaire le 17 août 2015

Le mandat des gérants Monsieur Sergey AXENOVICH et Monsieur David Scott WETHERELL, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui aura lieu en 2020.

Luxembourg, le 25 août 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Biomark Russia Management Co S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015143903/14.

(150157566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Bâtiself, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 14.375.

—
Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 15 avril 2015, la décision suivante a été prise:

1) Prolongation du mandat de Pricewaterhousecoopers en qualité de réviseur d'entreprise pour l'exercice 2015.
Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015143898/10.

(150157044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Bâtiment Mercier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2020 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 193.902.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015143897/10.

(150157352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

B & B, Assurancen an Immobilien S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 21, rue J.B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 51.822.

—
Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015143895/10.

(150156968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Avalon Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 172.995.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AVALON INVESTORS S.A.

Référence de publication: 2015143894/10.

(150157579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

WRCA (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 19.550,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.385.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 26 juillet 2015

En date du 26 juillet 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Christoph Kossmann en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 26 juillet 2015

- d'accepter la démission de Monsieur Luca Gallinelli en tant que gérant de classe B avec effet au 26 juillet 2015

- de nommer Monsieur Andrej Grossmann né le 19 décembre 1975 à Berlin, avec adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 27 juillet 2015

- de nommer Monsieur Robert Hessing né le 14 août 1966 in Apeldoorn, Pay-Bas, avec adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 27 juillet 2015;

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Mr. Stefan KESSEL, gérant de classe A

Mr. José GRAMAXO, gérant de classe A

Mr. Andrej GROSSMANN, gérant de classe B

Mr. Robert HESSING, gérant de classer B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

WRCA (Luxembourg) Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2015143818/27.

(150156587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Anismorneftegaz Holding SARL, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 30.300,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.308.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision des associés de la Société du 3 août 2015 que:

- Monsieur Roger A. Becker a démissionné avec effet au 3 août 2015 en tant que gérant de classe B de la Société,

- Monsieur Tristan J. Aspray, né le 5 juin 1971 à Leeton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 22777 Springwoods Village Parkway, Spring, Texas 77389, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé avec effet au 3 août 2015 en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015143864/16.

(150157199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

taxINvest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.767.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour taxINvest S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2015143834/11.

(150157277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Seculux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 199.528.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, den dreizehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die LSS Stichting, eine Stiftung niederländischen Rechts mit Sitz in Kruisdonk 66, 6222 PH Maastricht, Niederlande, eingetragen im niederländischen Handelsregister (Kamer van Koophandel) unter der Nummer 63546086,

hier vertreten durch Herrn Daniel KRANZ, mit Berufsanschrift in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht mit Untervollmacht, ausgestellt in Maastricht, am 11. August 2015.

Die Vollmacht bleibt, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichnenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene, vertreten wie vorgeannt, ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden:

Kapitel I. - Form. Name, Gesellschaftssitz, Zweck, Dauer**Art. 1. Form und Name.**

1.1 Dieses Dokument stellt die Satzung (die „Satzung“) der „SECULUX S.A.“ (die „Gesellschaft“) dar, eine Aktiengesellschaft (société anonyme), welche den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in der jeweils aktuellen Fassung (das „Gesetz“) und dem Luxemburger Gesetz vom 22. März 2004 über die Verbriefung in seiner jeweils aktuellen Fassung (das „Verbriefungsgesetz“), unterliegt.

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft liegt in Senningerberg, Gemeinde Niederanven, Großherzogtum Luxemburg.

2.2 Der Gesellschaftssitz kann in eine andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg durch Beschluss der Gesellschafterversammlung im Einklang mit den Vorschriften über die Satzungsänderung verlegt werden.

2.3 Der Verwaltungsrat der Gesellschaft kann den Gesellschaftssitz innerhalb der Gemeinde Niederanven beschlussförmig ändern.

2.4 Sollte eine Situation eintreten oder als voraussehbar betrachtet werden, die die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder den ordnungsgemäßen Geschäftsverkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher, gesellschaftlicher oder sonstiger Art gefährden kann, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; diese Maßnahmen betreffen jedoch in keiner Weise die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, welche ungeachtet der vorübergehenden Sitzverlegung eine Luxemburger Gesellschaft bleibt. Der Beschluss über die vorübergehende Sitzverlegung der Gesellschaft wird durch den Verwaltungsrat getroffen.

Art. 3. Zweck.

3.1 Der ausschließliche Zweck der Gesellschaft ist es, in einem oder mehreren Geschäften oder auf kontinuierlicher Basis, bestehende oder zukünftige Risiken, die im Zusammenhang mit der Beteiligung an Vermögenswerten, ob beweglich oder unbeweglich, materiell oder immateriell, stehen, sowie Risiken, die aus Verpflichtungen, die von Dritten übernommen wurden oder sich auf alle oder Teile der Tätigkeiten von Dritten beziehen, übernehmen. Die Gesellschaft kann diese Risiken durch Erwerb der Vermögenswerte, durch das Garantieren der Verbindlichkeiten oder durch Selbstbindung auf einem anderen Wege übernehmen. Soweit dies gesetzlich und gemäß dieser Satzung zulässig ist, kann sie ebenso die Forderungen und andere von ihr gehaltene existierende oder zukünftige Vermögenswerte, durch ein oder mehrere Geschäfte oder auf kontinuierlicher Basis übertragen oder diese veräußern.

3.2 Der Gesellschaft ist es nicht erlaubt, Handlungen aufzunehmen, die nicht Teil ihrer Verbriefungsaktivitäten nach vorstehendem Absatz sind oder die dazu führen würden, dass die Gesellschaft als alternativer Investmentfonds im Sinne des Gesetzes vom 12. Juli 2013 über Verwalter alternativer Investmentfonds qualifiziert. Sie darf insbesondere nicht Geschäfte ausführen oder Abläufe eingehen, in denen weder (i) ein Vermögenswert oder eine Gemeinschaft von Vermögenswerten auf die Gesellschaft übertragen wird/werden, oder (ii) das Kreditrisiko eines Vermögenswertes oder einer Gemeinschaft von Vermögenswerten, oder ein Teil hiervon, auf diejenigen übertragen wird, die in die Wertpapiere, die die Gesellschaft begeben hat, investiert haben. Insbesondere darf die Gesellschaft auch keine neuen Darlehensverhältnisse begründen (im Gegensatz zum Erwerb bestehender Darlehensverhältnisse vom dem ursprünglichen Darlehensgeber) und wird daher weder auf eigene Rechnung neue Darlehen begeben, noch die Einnahmen aus der Emission der Wertpapiere weiter verleihen.

3.3 Im Rahmen der vorstehenden allgemein gültigen Regelung darf die Gesellschaft insbesondere:

- (a) von internationalen Institutionen und Organisationen, souveränen Staaten, Kapital- oder Personengesellschaften begebene Wertpapiere und Finanzinstrumente (im weitesten Sinne) zeichnen oder in sonstiger geeigneter Weise erwerben;
- (b) andere Unternehmensbeteiligungen an Kapitalgesellschaften, Personengesellschaften oder anderen Unternehmen erwerben, die nicht die Kriterien für Wertpapiere oder Finanzinstrumente erfüllen, vorausgesetzt, dass die Gesellschaft nicht aktiv in das Management solcher Unternehmen eingreift, in welchen sie, direkt oder indirekt, Unternehmensbeteiligungen hält;
- (c) Darlehensforderungen zu erwerben, die verbrieft oder unverbrieft sein können;
- (d) zur Förderung ihres Gesellschaftszwecks ihre Vermögenswerte, Wertpapiere oder sonstigen Finanzinstrumente verwalten, einsetzen oder anderweitig verwenden, und im Rahmen von Artikel 61 Abs. 3 des Verbriefungsgesetzes an den von der Gesellschaft gehaltenen Vermögenswerten und Rechten Garantien oder Sicherheiten in Form von Pfandrechten, Grundpfandrechten, Gebühren oder jeder andere Form von Sicherheit bestellen;
- (e) in Zusammenhang mit der Verwaltung ihrer Vermögenswerte Darlehensgeschäfte sowie Repo-, Verpfändungs- oder sonstige Geschäfte ähnlicher Art eingehen;
- (f) Derivatgeschäfte (einschließlich jedoch nicht beschränkt auf Swaps, Futures, Forwards und Optionsgeschäfte) und vergleichbare Transaktionen abschließen und durchführen;
- (g) Anleihen, Schuldverschreibungen oder andere Schuldtitel (auch in Form von Beteiligungsrechten) und
- (h) als Kreditnehmer Darlehensvereinbarungen im Rahmen des Verbriefungsgesetzes eingehen, insbesondere zum Zwecke der Finanzierung des Erwerbs oder der Übernahme von Risiken (vor Ausgabe der Wertpapiere oder allgemeiner, sofern die Gesellschaft als Erwerber tätig wird), oder um Zahlungs- oder andere Verpflichtungen zu erfüllen, die ihr aufgrund der von ihr gehaltenen Wertpapiere oder aufgrund von Verträgen obliegen, die sie im Zusammenhang mit ihren Tätigkeiten abgeschlossen hat und insoweit diese im Rahmen der jeweiligen Transaktion als sinnvoll und erforderlich erscheinen.

3.4 Die oben aufgeführten Beschreibungen sind in ihrem weitesten Sinne zu verstehen und ihre Aufzählung hat keinen ausschließlichen Charakter. Der Gesellschaftszweck soll auch jedwedes Geschäft oder jedwede Übereinkunft umfassen, die durch die Gesellschaft eingegangen werden, vorausgesetzt, dass dies nicht im Widerspruch zu den oben aufgeführten Gesellschaftszwecken steht und dass jene Geschäfte oder Übereinkünfte nicht dazu führen, dass die Gesellschaft als alternativer Investmentfonds im Sinne des Gesetzes vom 12. Juli 2013 über Verwalter alternativer Investmentfonds gilt.

3.5 Die Gesellschaft kann Maßnahmen zum Schutz ihrer Rechte treffen und Transaktionen jeglicher Art vornehmen, die unmittelbar oder mittelbar mit dem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen, oder dem Gesellschaftszweck nützen und geeignet sind, seine Erreichung oder Förderung voranzubringen, vorausgesetzt die Maßnahmen führen nicht dazu, dass die Gesellschaft als alternativer Investmentfonds im Sinne des Gesetzes vom 12. Juli 2013 über Verwalter alternativer Investmentfonds gilt.

Art. 4. Teilvermögen (Compartments).

4.1 Gemäß dem Verbriefungsgesetz ist der Verwaltungsrat berechtigt, ein oder mehrere Teilvermögen (Compartments) zu bilden, die jeweils einem gesonderten Teil des Gesamtvermögens der Gesellschaft entsprechen.

4.2 Sämtliche Vermögenswerte, die einem Teilvermögen zugeordnet sind, stehen ausschließlich den diesbezüglichen Investoren und denjenigen Gläubigern zur Verfügung, deren Ansprüche im Zusammenhang mit der Gründung, der Verwaltung oder der Auflösung dieses Teilvermögens entstanden sind. Die Aktiva jedes Teilvermögens sind ausschließlich reserviert zur Bedienung der Ansprüche der Investoren des entsprechenden Teilvermögens sowie der Gläubiger für Ansprüche, welche in Zusammenhang stehen mit dessen Auflegung, seinen Aktivitäten oder seiner Liquidation. Sofern das Nettovermögen eines Teilvermögens für die Begleichung von Ansprüchen der Gläubiger nicht ausreicht, können die betroffenen Gläubiger keinerlei Ansprüche oder Forderungen gegen die Gesellschaft, gegen ein anderes Teilvermögen oder jeglichen sonstigen Vermögenswert der Gesellschaft geltend machen.

4.3 Ansprüche, die nicht im Zusammenhang mit der Gründung, der Verwaltung oder der Auflösung eines bestimmten Teilvermögens entstanden sind, werden aus der allgemeinen Vermögensmasse der Gesellschaft gezahlt werden.

4.4 Der Verwaltungsrat erstellt und hält für jedes Teilvermögen der Gesellschaft zum Zwecke der Ermittlung der Rechte der Transaktionsparteien Teilvermögen und zum Zwecke der Ausführung dieser Satzung und, je nach Sachverhalt, der betreffenden Anlage oder Konditionen getrennte Bilanzunterlagen, welche in Abwesenheit von offensichtlichen Fehlern als beweiskräftige Belege dieser Rechte gelten. Soweit irgendwelche Vermögenswerte oder Verbindlichkeiten der Gesellschaft keinem bestimmten Teilvermögen zugeordnet werden können, werden diese Vermögenswerte und Verbindlichkeiten im Verhältnis zum Gesamtwert der von diesem Teilvermögen ausgegebenen Instrumente oder in einer anderen von dem Verwaltungsrat in angemessener Weise und in gutem Glauben festgelegten Art zugeordnet, vorausgesetzt, dass diese Verbindlichkeiten die Gesellschaft als Ganzes binden, solange mit den Gläubigern nichts anderes vereinbart wurde. Aggregierte Konten der Gesellschaft, einschließlich aller Teilvermögen, werden in Euro ausgedrückt. Die Referenzwährungen der Teilvermögen können andere Währungen sein.

4.5 Die Abwicklung und Beendigung von Teilvermögen kann vom Verwaltungsrat beschlossen werden.

Art. 5. Dauer. Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Zeitdauer errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Aktien

Art. 6. Gesellschaftskapital.

6.1 Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien zu je einhundert Euro (EUR 100,-) (zusammen „die Aktien“). Die Inhaber der Aktien werden als „Gesellschafter“ bezeichnet.

6.2 Alle Aktien haben gleiche Rechte.

6.3 Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 7. Unteilbarkeit der Aktien. Gegenüber der Gesellschaft ist jeder Aktie unteilbar, da lediglich ein Inhaber per Aktie zulässig ist. Gemeinsame Inhaber einer Aktie haben der Gesellschaft mitzuteilen, welche Einzelperson von ihnen als ihr Vertreter angesehen werden soll.

Art. 8. Übertragung der Aktien. Die Aktien sind frei übertragbar.

Kapitel III. - Anleihen, Schuldverschreibungen und andere Schuldtitel

Art. 9. Namens- oder Inhaberpapiere. Die Gesellschaft kann Anleihen, Schuldverschreibungen, Zertifikate oder andere Schuldtitel als Namenspapiere begeben.

Anleihen, Schuldverschreibungen, Zertifikate oder andere Schuldtitel, die als Namenspapiere begeben wurden, können nicht in Inhaberpapiere umgetauscht oder umgewandelt werden.

Kapitel IV. - Verwaltungsrat

Art. 10. Verwaltungsrat.

10.1 Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat (conseil d'administration) geführt, welcher durch Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt wird.

10.2 Es ist nicht erforderlich, dass die Mitglieder des Verwaltungsrates Gesellschafter der Gesellschaft sind. Ein Verwaltungsratsmitglied kann jederzeit aus jedem Grund oder grundlos durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

Art. 11. Befugnisse des Verwaltungsrats.

11.1 Der Verwaltungsrat, unbeschadet der Artikel 10 und 12 dieser Satzung, kann alle Rechtsgeschäfte und Tätigkeiten vornehmen, die mit dem Gesellschaftszweck übereinstimmen und vorausgesetzt, dass dieser Artikel beachtet worden ist.

11.2 Der Verwaltungsrat ist befugt, die Vermögenswerte der Gesellschaft zu verkaufen, übertragen, abzutreten belasten oder anderweitig darüber zu verfügen, wie sie der Verwaltungsrat für angemessen erachtet.

11.3 Sämtliche Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 12. Rechtmäßige Vertretung. Eine Verpflichtung der Gesellschaft gegenüber Dritten erfolgt durch die gemeinsame Unterschrift zweier Mitglieder des Verwaltungsrates oder durch die alleinige Unterschrift der Person, auf die durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrates eine solche Unterschriftsbefugnis übertragen wurde.

Art. 13. Bevollmächtigter des Verwaltungsrates.

13.1 Der Verwaltungsrat kann einem zu diesem Zweck berufenen Vertreter für spezifische Aufgaben Untervollmacht erteilen.

13.2 Der Verwaltungsrat bestimmt den Verantwortungsbereich und (gegebenenfalls) die Bezahlung, die Dauer und alle anderen wesentlichen Bedingungen der Vertretung.

Art. 14. Verwaltungsrat.

14.1 Jedes Verwaltungsratsmitglied kann eine Sitzung des Verwaltungsrates („Verwaltungsratsversammlung“) einberufen. Der Verwaltungsrat wählt einen Vorsitzenden.

14.2 Der Verwaltungsrat kann während einer Verwaltungsratsversammlung wirksam beraten und ohne vorherige Einberufungserfordernisse oder Einberufungsformalitäten Beschlüsse fassen, wenn alle Mitglieder des Verwaltungsrates schriftlich oder während der entsprechenden Verwaltungsratsversammlung, persönlich oder durch einen ermächtigten Vertreter auf die Einberufungserfordernisse oder Einberufungsformalitäten verzichtet haben.

14.3 Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann ein anderes Verwaltungsratsmitglied schriftlich oder mittels Telegramm oder Telefax oder Email oder Brief als Vertreter für eine Verwaltungsratsversammlung ernennen. Ein Verwaltungsratsmitglied ist auch befugt, ein anderes Verwaltungsratsmitglied telefonisch als Vertreter bestimmen, wobei dies später schriftlich zu bestätigen ist.

14.4 Der Verwaltungsrat kann nur wirksam beraten und Beschlüsse fassen, wenn mindestens die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Entscheidungen des Verwaltungsrates werden durch einfache Mehrheit getroffen.

14.5 Die Verwendung von Videokonferenzschaltungsmaterial und Konferenzschaltungen sind zulässig, vorausgesetzt dass, alle teilnehmenden Verwaltungsratsmitglieder während der gesamten Sitzung in der Lage sind, sich, unbeschadet der

Verwendung dieser Technologie, gegenseitig zu hören und zu sprechen. Ein in dieser Weise teilnehmendes Verwaltungsratsmitglied gilt als persönlich in der Sitzung anwesend und ist befugt, mittels Video oder Telefon seine Stimme abzugeben.

14.6 Ein schriftlicher Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet wurde, ist ordnungsgemäß und rechtskräftig, wie wenn er in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratsversammlung beschlossen wurde. Er kann aus einem einzigen Dokument oder verschiedenen, den gleichen Inhalt enthaltenden Dokumenten bestehen, die von oder im Namen eines oder allen betreffenden Mitgliedern des Verwaltungsrates unterschrieben wurden.

14.7 Jedes in der Verwaltungsratsversammlung anwesende oder vertretene Verwaltungsratsmitglied kann die Sitzungsprotokolle der Verwaltungsratsversammlung unterschreiben. Auszüge können durch jedes Verwaltungsratsmitglied oder einer Person, die durch ein Verwaltungsratsmitglied oder während der Verwaltungsratsversammlung ernannt worden ist, zertifiziert werden. Jedem Verwaltungsratsmitglied wird eine Kopie des Sitzungsprotokolls innerhalb eines Monats, nachdem die Sitzung gehalten wurde, zugestellt.

Art. 15. Zugelassener Wirtschaftsprüfer.

15.1 Die Jahresabschlüsse der Gesellschaft werden von einem oder mehreren zugelassenen Wirtschaftsprüfern (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) geprüft, welche(r) vom Verwaltungsrat bestellt wird.

15.2 Der oder die zugelassene(n) Wirtschaftsprüfer kann/können wiederbestellt werden.

Kapitel V. - Gesellschafterversammlung

Art. 16. Beschlüsse der Gesellschafterversammlung.

16.1 Hat die Gesellschaft einen Gesellschafter, soll dieser Alleingesellschafter sämtliche Befugnisse erhalten, die der Gesellschafterversammlung zustehen und Beschlussfassungen sollen schriftlich durch den Alleingesellschafter erfolgen.

16.2 Im Falle von mehreren Gesellschaftern kann jeder Gesellschafter unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien an Kollektiventscheidungen teilnehmen. Jedem Gesellschafter stehen Stimmrechte in Höhe seiner Beteiligung an der Gesellschaft zu. Alle Aktien haben gleiche Stimmrechte.

16.3 Die jährliche Generalversammlung wird jeweils am 25. Juni um 11 Uhr oder am letzten Werktag davor abgehalten, sollte der 25. Juni auf einen Samstag, Sonntag oder gesetzlichen Feiertag fallen, und findet erstmalig im Jahr 2016 an einem in der Einladung zur Generalversammlung anzugebenden Ort statt.

16.4 Die Einberufung der Gesellschafterversammlung soll mindestens acht Tage vor der Versammlung an jeden Gesellschafter durch schriftliche Einberufungsmittelung per Einschreiben an die Adressen, welche im Aktionärsregister verzeichnet sind, erfolgen. Sofern das gesamte gezeichnete Kapital in der Gesellschafterversammlung vertreten ist, kann die Gesellschafterversammlung ohne vorherige schriftliche Einberufungsmittelung gehalten werden. Bei Vorliegen eines Umlaufbeschlusses muss der Text eines solchen Umlaufbeschlusses den Gesellschaftern an die jeweiligen Adressen, die im Register, welches von der Gesellschaft geführt wird, verzeichnet sind, mindestens acht Tage vor Wirksamwerden des Umlaufbeschlusses, zugesandt werden. Die Gesellschafterbeschlüsse werden durch Zustimmung der Mehrheit gemäß dem Gesetz für Kollektiventscheidungen (oder unter Vorbehalt der Erfüllung der Mehrheitserfordernisse, an dem Tag, der in den Gesellschafterbeschlüssen vermerkt ist) wirksam. Ein einstimmiger Umlaufbeschluss kann zu jeder Zeit ohne vorherige Mitteilung ergehen. Sofern alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, kann auf die Einhaltung der Einberufungserfordernisse verzichtet werden und die Gesellschafterversammlung kann ohne vorherige Mitteilung durchgeführt werden.

16.5 Ein Gesellschafter kann sich bei einer Gesellschafterversammlung durch einen schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder durch ein anderes entsprechendes elektronisches Mittel) bestellten Stellvertreter vertreten lassen, der kein Gesellschafter sein muss, und ist dementsprechend berechtigt, sich bei der Abstimmung durch einen Stimmrechtsbevollmächtigten vertreten zu lassen.

16.6 Kollektivbeschlüsse können nur wirksam gefasst werden, insofern Gesellschafter, denen mehr als die Hälfte der Aktien der Gesellschaft gehören, diese beschließen. Jedoch können Beschlüsse, die die Satzung abändern sollen, nur gefasst werden, wenn diese durch die Mehrheit der Gesellschafter, welche mindestens zwei Drittel der Aktien der Gesellschaft, unbeschadet anderer Vorschriften des Gesetzes angenommen wurden.

Kapitel VI. - Geschäftsjahr

Art. 17. Geschäftsjahr.

17.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am letzten Tag des Monats Dezember eines jeden Jahres.

17.2 Am Ende jeden Geschäftsjahres hat der Verwaltungsrat die Bilanz- und die Gewinn- und Verlustrechnung zu erstellen und der Verwaltungsrat hat einen Geschäftsbericht unter Angabe der Vermögenswerte und der Verpflichtungen der Gesellschaft zu erstellen.

17.3 Jeder Gesellschafter kann in den oben genannten Geschäftsbericht und die Jahresabschlussbilanz am Gesellschaftssitz Einsicht nehmen.

Art. 18. Ausschüttungen.

18.1 Die Gewinne eines Geschäftsjahres nach Abzug der generellen und operativen Kosten, Belastungen und Abzüge stellt den Nettogewinn der Gesellschaft für diesen Zeitraum dar.

18.2 Vom Nettogewinn der Gesellschaft, welcher in Übereinstimmung mit den anwendbaren rechtlichen Bestimmungen ermittelt wurde, werden fünf Prozent zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese zwingende Verpflichtung zur Bildung der Rücklage endet, wenn diese Rücklage einen Betrag erreicht hat, der einem Zehntel des Gesellschaftskapitals entspricht.

18.3 Für den Fall, dass auf Ebene der Gesellschaft Gelder für die Ausschüttung zur Verfügung stehen und für den Fall, dass diese durch Gesetz und diese Satzung vorgesehen ist, kann der Verwaltungsrat anregen, dass Barmittel, welche für eine Auskehrung zur Verfügung stehen, ausgeschüttet werden.

18.4 Ungeachtet der vorangegangenen Bestimmungen kann der Verwaltungsrat, vor Ablauf des Geschäftsjahres auf Grundlage einer Zwischenbilanz, die zeigt, dass genügend Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, die Zahlung einer Interim dividende an den/die Gesellschafter beschließen, wobei zu beachten ist, dass (i) die Summe, welche ausgeschüttet werden soll, nicht den Gewinn seit Ende des letzten Geschäftsjahres erhöht um den Gewinnvortrag und die ausschüttbare Reserve, aber unter Abzug des Verlustvortrages und der Summe, welche in Einklang mit dem Gesetz oder dieser Satzung in die Reserve eingestellt werden muss, und dass (ii) solche ausgeschütteten Summen, die nicht dem Gewinn entsprechen, von den Gesellschaftern zurückzuerstatten sind.

Kapitel VII. - Liquidation

Art. 19. Auflösung und Liquidation.

19.1 Die Gesellschaft wird nicht durch einen Todesfall, die Aussetzung der bürgerlichen Rechte, die Zahlungsunfähigkeit oder die Insolvenz des alleinigen Gesellschafters oder einer der Gesellschafter aufgelöst.

19.2 Die Entscheidung über die Auflösung der Gesellschaft wird von der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit den anwendbaren gesetzlichen Vorschriften getroffen.

19.3 Die Liquidation wird durch einen Liquidator, der nicht notwendigerweise Gesellschafter sein muss, durchgeführt. Die Gesellschafter bestimmen in einer außerordentlichen Versammlung den Liquidator, seine Befugnisse sowie sein Entgelt. Es können auch mehrere Liquidatoren nach den vorstehenden Regelungen bestellt werden.

19.4 Der Überschuss nach Zahlung aller Verbindlichkeiten der aufgelösten Gesellschaft wird an die Gesellschafter in Höhe des Gesamtnennwertes der jeweils gehaltenen Aktien überwiesen.

Kapitel VIII. - Anwendbares Recht

Art. 20. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht in dieser Satzung geregelten Angelegenheiten unterliegen den Bestimmungen des Gesetzes und des Verbriefungsgesetzes.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nachdem die Satzung verfasst wurde, erklärt die LSS Stichting, vertreten wie vorgeannt, dass sie die dreihundertzehn (310) Gründungs-Aktien, die das gesamte Kapital der Gesellschaft darstellen, zeichnet.

Alle Aktien werden vollständig durch Geldeinlagen von der LSS Stichting einbezahlt, so dass die Summe von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) von jetzt an der Gesellschaft frei zur Verfügung steht, wie dies dem Notar durch eine entsprechende Bankbestätigung (certificat de blocage) nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.
2. Die erste Generalversammlung findet im Jahre 2016 statt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr EUR 2.250,- geschätzt.

Angaben

Der unterzeichnete Notar bestätigt, dass die erforderlichen Bedingungen aus den Artikeln 26, 26-3 und 26-5 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften beachtet wurden und dass die vorliegende Satzung der Vorschrift des Artikels 27 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften entspricht.

Generalversammlung

Sodann hat die Erschienene, vertreten wie vorgeannt, folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf 3 (drei) festgelegt. Die Zahl der Abschlussprüfer wird auf 1 (eins) festgelegt.
2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - Herr Daniel KRANZ, geboren am 10. März 1972 in Trier, Deutschland, mit beruflicher Anschrift in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
 - Herr Thomas GOERGEN, geboren am 8. März 1969 in Trier, Deutschland, mit beruflicher Anschrift in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

- Herr Manuel SCHEER, geboren am 6. Mai 1985 in Prüm, Deutschland, mit beruflicher Anschrift in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

3. Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder endet nach der Generalversammlung des Jahres 2021.

4. Der Sitz der Gesellschaft lautet 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache kundig und mächtig ist, stellt hiermit fest, dass auf Verlangen der vorstehend genannten Person die vorliegende Urkunde in deutscher Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer englischen Fassung; auf Wunsch der vorstehend genannten Person ist bei Widersprüchen zwischen der deutschen und der englischen Fassung die deutsche Fassung maßgeblich.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

The following is an English translation of the preceding text:

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of August.

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

APPEARED:

LSS Stichting, a foundation constituted under Dutch law with registered address at Kruisdonk 66, 6222 PH Maastricht, Netherlands, registered in the Dutch Commercial Register (Kamer van Koophandel) under number 63546086,

here represented by Mr. Daniel KRANZ, with professional address in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, under the terms of the personally and manually written and signed power of attorney, issued in Maastricht on August 11, 2015.

Said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company ("Aktiengesellschaft"), which it deems to incorporate, as follows:

Section I. - Form. Name, Place of Business, Purpose, Term

Art. 1. Form and Name.

1.1 This document constitutes the Articles of Association (the Articles) of SECULUX S.A. (the Company), a public limited company (société anonyme), which is subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the Act of 10th August 1915 on trading companies, as currently amended, (the Act) and the Luxembourg Act of 22nd March 2004 on securitisation as currently amended (the Securitisation Act).

Art. 2. Place of Business.

2.1 The Company's place of business is in Senningerberg, the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Company's place of business may be transferred to another municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders' meeting in conformity with the regulations governing changes to the Articles.

2.3 The Company's board of directors may change the place of business within the municipality of Niederanven by adopting a resolution.

2.4 Should a situation arise or be regarded as foreseeable which could put at risk normal business activities at the Company's place of business or the proper conduct of business between this place of business and abroad because of extraordinary events of a military, political, economic, social or other nature, the Company's place of business can be transferred abroad temporarily until full restoration of normal circumstances; however, such measures would in no way affect the nationality of the Company which would remain a Luxembourg company irrespective of the temporary change of place of business. A resolution to transfer temporarily the Company's place of business is taken by the board of directors.

Art. 3. Object.

3.1 The sole object of the Company is to adopt either existing or future risks, in one transaction or several transactions or on a continuous basis, which are associated with an interest in assets, whether such assets are movable or immovable, tangible or intangible, and to adopt risks relating to obligations adopted by third parties or relating to all or some of the activities of third parties. The Company may adopt these risks by acquiring the assets, by guaranteeing the liabilities or by committing itself in some other way. To the extent that it is legal and permitted under these Articles, the Company can also transfer or dispose of the claims and liabilities and other existing or future assets that it holds by means of one transaction or several transactions or on a continuous basis.

3.2 The Company is not allowed to engage in acts which are not included in its securitisation activities under the foregoing clause or which would cause the Company to qualify as an alternative investment fund within the meaning of the Act of

12th July 2013 on managers of alternative investment funds. In particular, the Company is not allowed to conduct transactions or to engage in processes in which neither (i) an asset or a group of assets is transferred to the Company nor (ii) the credit risk of an asset or a group of assets, or part thereof, is transferred to parties who have invested in securities issued by the Company. In particular, the Company must also not create any new loan agreements (unlike the acquisition of existing loan agreements from the original lender) and so will neither create new loans on its own account nor pass on receipts from the issue of securities.

3.3 Given the foregoing generally valid ruling, the Company may do the following in particular:

(a) subscribe to or in some other suitable way acquire securities and financial instruments (in the widest sense) issued by international institutions and organisations, sovereign states, corporations and partnerships;

(b) acquire other investment interests in corporations, partnerships or other companies which do not meet the criteria for securities or financial instruments provided that the Company does not actively get involved in the management of such companies in which it holds investment interests, either directly or indirectly;

(c) acquire loan liabilities which may be either securitised or unsecuritised;

(d) manage, use or otherwise deploy its assets, securities or other financial instruments for the furtherance of the Company's object and under Article 61 clause 3 Securitisation Act grant guarantees or securities in the form of liens, mortgages, fees or any other form of security to the assets and rights held by the Company;

(e) engage in loan transactions and repurchase, lien or other transactions of a similar nature in connection with the management of its assets;

(f) conclude and execute derivatives transactions (including but not restricted to swaps, futures, forwards and options) and comparable transactions;

(g) engage in bonds, debentures and other debt instruments (also in the form of participation rights) and

(h) as a borrower engage in loan agreements under the Securitisation Act, particularly for the purpose of funding the acquisition or adoption of risks (before issue of the securities or more generally, provided the Company acts as the acquirer) or to meet payment or other liabilities to which it is subject because of the securities it holds or because of agreements which it has concluded in connection with its activities and where these seem to be practical and necessary in the context of the particular transaction.

3.4 The descriptions set out above are to be understood in their widest sense and are not to be taken as exclusive in character. The Company's object is intended to cover any transaction whatsoever or any accord whatsoever entered into by the Company, provided this does not conflict with the Company's objects as set out above and that those transactions or accords do not cause the Company to be regarded as an alternative investment fund within the meaning of the Act of 12th July 2013 on managers of alternative investment funds.

3.5 The Company can take steps to protect its rights and engage in transactions of whatsoever type which harmonise directly or indirectly with the Company's object or which further the Company's object and are suited to achieving or furthering its purpose provided that the steps do not cause the Company to be regarded as an alternative investment fund within the meaning of the Act of 12th July 2013 on managers of alternative investment funds.

Art. 4. Compartments.

4.1 Under the Securitisation Act, the board of directors is entitled to form one or more compartments each corresponding to a particular section of the overall assets of the Company.

4.2 All assets assigned to a particular compartment are available exclusively to the investors concerned and to those creditors whose claims have arisen in connection with the foundation, management or dissolution of the said compartment. The assets of each compartment are reserved exclusively for the purpose of servicing the claims of the investors in the compartment concerned and of the creditors for claims associated with its establishment, its activities or its liquidation. Where the net assets of a compartment are not enough to meet the claims of creditors, the creditors concerned cannot assert any claims or demands whatsoever against the Company, against another compartment or any other asset whatsoever of the Company.

4.3 Claims which have not arisen in connection with the foundation, management or dissolution of a certain compartment, will be paid from the Company's general total assets.

4.4 For the purpose of determining the rights of the parties to transactions, the board of directors creates compartments, holding them for each compartment of the Company, and for the purpose of implementing these Articles of Association and, depending on the particulars of each case, for the purpose of implementing the annex or conditions concerned, creates separate accounting records which, in the absence of obvious errors, count as demonstrative evidence of these rights. If any assets or liabilities of the Company cannot be assigned to any particular compartment, the said assets and liabilities will be assigned in proportion to the overall value of the instruments issued by this compartment or in some other way decided by the board of directors in an appropriate way and in good faith, provided that these liabilities bind the Company as a whole, unless anything to the contrary has been agreed with the creditors. Aggregated accounts of the Company, including all compartments, are expressed in Euros. Other currencies can be used as the reference currencies of the compartments.

4.5 The board of directors can resolve to wind up and terminate compartments.

Art. 5. Term. The Company has been set up for an indefinite period.

Section II. - Capital, Shares

Art. 6. Corporate Capital.

6.1 The Company's capital amounts to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00), subdivided into three hundred and ten (310) shares each for hundred Euro (EUR 100.00) (together referred to as the Shares). The holders of these Shares are called Shareholders.

6.2 All Shares have equal rights.

6.3 The Company can repurchase its own Shares as permitted by the Act.

Art. 7. Indivisibility of Shares. With regard to the Company, no Share can be subdivided since only one holder is allowed per Share. Joint holders of a single Share must inform the Company as to which individual of the joint holders is to be regarded as their representative.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable.

Section III. - Bonds, Debentures and other Debt Instruments

Art. 9. Registered or Bearer Bonds. The Company can issue bonds, debentures, certificates and other debt instruments as registered bonds. Bonds, debentures, certificates or other debt instruments issued as registered bonds cannot be exchanged for or converted into bearer bonds.

Section IV. - Board of Directors

Art. 10. Board of Directors.

10.1 The Company is managed by a board of directors (conseil d'administration) appointed by resolution of the shareholders' meeting.

10.2 It is not necessary for members of the board of directors to be Shareholders of the Company. At any time, a member of the board of directors can for any reason or for no reason be removed from office by resolution of the shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Board of Directors.

11.1 Notwithstanding Articles 10 and 12 of these Articles of Association, the board of directors can undertake all acts in law and activities consonant with the Company's object and provided that this Article has been addressed.

11.2 The board of directors is authorised to sell, transfer, assign, encumber or otherwise make use of the assets of the Company, as the board of directors thinks fit.

11.3 All powers not expressly reserved by the Act or by these Articles of Association for the shareholders' meeting fall within the remit of the board of directors.

Art. 12. Lawful Representation. Liability of the Company towards third parties is effected by means of the joint signature of two members of the board of directors or by the sole signature of the individual to whom such sole signature authority has been transferred by two members of the board of directors.

Art. 13. Authorised Representative of the Board of Directors.

13.1 The board of directors can grant a sub-authority for specific tasks to a representative appointed for this purpose.

13.2 The board of directors determines the remit and (where applicable) the payment, duration and all other essential conditions for such representation.

Art. 14. Board of Directors.

14.1 Each member of the board of directors can convene a session of the board (meeting of the board of directors). The board of directors elects a chairperson.

14.2 During a meeting of the board of directors, the board can deliberate effectively and reach resolutions without any prior requirements or formalities regarding the convening of such meetings if all the members of the board have waived in writing or have during the respective meeting waived requirements or formalities regarding the convening of the meeting either in person or by an authorised representative.

14.3 Each member of the board of directors can nominate another board member either in writing or by telegram, fax, e-mail or letter as his / her representative at a meeting of the board. A board member is also authorised to name another board member by telephone as a representative, such nomination to be confirmed later in writing.

14.4 The board of directors can only deliberate effectively and adopt resolutions if at least a majority of the board members are present or represented. Decisions of the board of directors are reached by a simple majority.

14.5 The use of video conference material and conference links is permitted, provided that all participating board members are able throughout the session to hear and speak to each other irrespective of the use of this technology. A board member participating in this way is regarded as being personally present in the session and is authorised to vote via video or telephone.

14.6 A written resolution signed by all members of the board of directors is deemed to be proper and legally enforceable as if it has been adopted in a properly convened and conducted meeting of the board of directors. It may consist of a single document or of various different documents containing the same content and which has been signed by or in the name of one or all members concerned of the board of directors.

14.7 Every member of the board of directors present or represented in a board meeting can sign the meeting's minutes. Extracts can be certified by any board member or an individual nominated by a board member or nominated during the board meeting. Each board member is sent a copy of the minutes of the session within one month of the date of the session.

Art. 15. Accredited Auditor.

15.1 The company's annual accounts are audited by one or several accredited auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) appointed by the board of directors.

15.2 The accredited auditor(s) can be reappointed.

Section V. - Shareholders' Meeting

Art. 16. Resolutions of the Shareholders' Meeting.

16.1 If the Company has only one Shareholder, this sole Shareholder will hold all the powers to which the shareholders' meeting is entitled and will reach resolutions in writing as sole Shareholder.

16.2 In the event of there being several Shareholders, each Shareholder can take part in collective decisions irrespective of the number Shares held. Each Shareholder has voting rights commensurate with his stake in the Company. All Shares have the same voting rights.

16.3 The annual general meeting is always held on 25th June at 11 a.m. or on the last working day before that date should the 25th June fall on a Saturday, Sunday or public holiday. The first of such meetings will be in the year 2016 at a location to be named in the invitation to the general meeting.

16.4 Notice of the shareholders' meeting must be sent to each Shareholder at least eight days before the meeting by means of a written invitation to attend by registered post to the addresses listed in the register of shareholders. If the whole of the subscribed capital is represented in the shareholders' meeting, the shareholders' meeting can be held without any prior written invitation to attend. In the event of a circular resolution, the text of such a circular resolution must be sent at least eight days before the effective date of the circular resolution to the Shareholders at their respective addresses as listed in the register kept by the Company. Resolutions of the Shareholders become effective by the consent of the majority subject to the law on collective decisions (or subject to fulfilment of the majority requirements on the day noted in the shareholders' resolutions). A unanimous circular resolution can be passed at any time without prior notification. If all Shareholders are present or represented, the requirements governing invitations to attend can be waived and the shareholders' meeting can be held without prior notification.

16.5 A Shareholder can have himself represented at a shareholders' meeting by a representative appointed in writing (or by fax, e-mail or some other appropriate electronic means). Such representative does not have to be a Shareholder and is accordingly entitled to be represented in the voting procedure by a proxy.

16.6 Collective resolutions will only have effective force if Shareholders holding more than half of the Company's Shares adopt such resolutions. However, resolutions intended to amend the Articles of Association can only be reached if accepted by a majority of Shareholders holding at least two thirds of the Company's Shares regardless of other regulations of the Act.

Section VI. - Business Year

Art. 17. Business Year.

17.1 The Company's business year begins on 1st January and ends on the last day of December of each year.

17.2 At the end of each business year, the board of directors will draw up the balance sheet and profit and loss account and the board of directors will compile an annual report detailing the assets and liabilities of the Company.

17.3 Each Shareholder can inspect the annual report specified above and the annual accounts at the Company's business address.

Art. 18. Dividends.

18.1 The profits gained in a business year after deduction of the overheads and operating costs, encumbrances and charges represent the net profit of the Company for this period.

18.2 Five percent of the Company's net profit determined in accordance with applicable statutory provisions is set aside to form the Company's reserves as required by law. This mandatory requirement to hold funds back as reserves ends if these reserves amount to one tenth of the Company's capital.

18.3 If at Company level there is sufficient cash to enable payment of a dividend and in the event that this is provided for by law and these Articles of Association, the board of directors can suggest using the cash available for a remittance to pay a dividend.

18.4 Irrespective of the foregoing provisions, the board of directors can resolve to pay an interim dividend to the Shareholder(s) if before the end of the business year an interim balance sheet shows that sufficient funds are available, providing

that due account is taken that (i) the sum to be paid out does not increase the profit since the end of the last business year by the profit brought forward and the distributable reserve but after deduction of the loss brought forward and deduction of the sum which must be held in reserve to comply with the Act or these Articles of Association, and that (ii) such distributed sums which do not correspond to the profit are reimbursed by the Shareholders.

Section VII. - Liquidation

Art. 19. Dissolution and Liquidation.

19.1 The Company will not be dissolved by a death, suspension of civil rights, the bankruptcy or insolvency of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

19.2 A decision to dissolve the Company will be taken by the shareholders' meeting in harmony with the applicable statutory regulations.

19.3 Liquidation will be carried out by a liquidator, who does not necessarily have to be a Shareholder. The Shareholders appoint the liquidator and decide his powers and remuneration in an extraordinary meeting. Under the current regulations, several liquidators can also be appointed.

19.4 Any excess funds after payment of all liabilities of the dissolved Company will be transferred to Shareholders in proportion to the total nominal value of the Shares each holds.

Section VIII. - Applicable Law

Art. 20. Applicable Law. All matters not regulated by these Articles of Association are subject to the provisions of the Act of 10th August 1915 and the Securitisation Act.

Subscription and payment

After the Articles of Association were drawn up, LSS Stichting, represented as set out above, declares that it subscribes to the three hundred and ten (310) founding Shares which constitute the total capital of the Company.

All the Shares are fully paid up by money deposits by LSS Stichting, so that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.00 Euro) is freely available to the Company from now on, as attested to the notary by an appropriate bank confirmation (certificat de blocage).

Transitional provisions

1. The first business year will begin on the day of foundation and will end on 31st December 2015.
2. The first general meeting will take place in the year 2016.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in whatsoever form, to be borne by the Company by virtue of this deed, are estimated at approximately EUR 2.250.

Declarations

The undersigned notary confirms that the necessary conditions stipulated by Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Act of 10th August 1915 on trading companies have been addressed and that the present Articles of Association comply with the regulation of Article 27 of the Act of 10th August 1915 on trading companies.

General meeting

Then the party appearing, represented as set out above, adopted the following resolutions:

1. The number of members of the board of directors is set at 3 (three). The number of annual account auditors is set at 1 (one).
2. The following are nominated as members of the board of directors:
 - Mr Daniel KRANZ, born on March 10, 1972 in Trier, Germany, with professional address in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
 - Mr Thomas GOERGEN, born on March 8, 1969 in Trier, Germany, with professional address in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
 - Mr Manuel SCHEER, born on May 5, 1985 in Prüm, Germany, with professional address in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
3. The period in office of members of the board of directors will end after the general meeting in the year 2021.
4. The business address of the Company is 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that at the request of the above appearing party, this deed is worded in German, followed by an English version; at the request of the same appearing party, in case of divergence between the German and the English versions, the German version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: D. KRANZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 août 2015. Relation: 2LAC/2015/18858. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Erteilt;

Luxemburg, den 20. August 2015.

Référence de publication: 2015143084/561.

(150155767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Fédération Luxembourgeoise d'Ornithologie, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg F 4.802.

Art. 6. Le droit d'entrée d'une société est fixé au maximum à 250 EUR. Les membres individuels paieront 50 EUR de droit d'entrés. Les cotisations annuelles sont fixées par le conseil d'administration. Elles ne pourront dépasser la somme de 25 EUR par membre actif.

Art. 15. Composition du Conseil d'administration:

président:	ACKERMANN Jean-Marie, né le 04/10/1971 à Luxembourg (L) demeurant à 18, rue Duchscher L-5217 Sandweiler (L)
vice-président	MULLER Jean, né le 11/05/1951 à Kayl (L) demeurant à 1, rue Haute L-3391 Peppange (L)
secrétaire:	MULLER Louis, né le 01/03/1958 à Steinfort (L), demeurant à 33a, Haaptstrooss L- 9835 Hoscheid-Dickt (L)
trésorier:	COLBETT-MULLER Emma, née le 20/05/1939 à Kalkesbach (L) demeurant à 1, rue des Champs L- 7312 Müllendorf (L)
membre:	MULLER-POOS Mariette, née le 05/05/1955 à Luxembourg (L) demeurant à 33a, Haaptstrooss L- 9835 Hoscheid-Dickt (L)

Pour extrait conforme

Signatures

Président / Secrétaire

Référence de publication: 2015142770/24.

(150155852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 270.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 182.273.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Aircraft Solutions 1 (Offshore) LLC, a limited company formed and existing under the laws of Anguilla, having its registered office at in Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I., and registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3008097 (the "Sole Shareholder").

Represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.273 (the “Company”), incorporated by a deed enacted by notary Martine Schaeffer, on 26 November 2013, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 140 on 16 January 2014. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 19 December 2013 by a deed enacted by notary Martine Schaeffer dated 28 May 2014, published in the Luxembourg official gazette number 2167 on 14 August 2014.

II.- That the 70,000 (seventy-thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 200,000 (two hundred thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 70,000 (seventy thousand United States Dollars) to USD 270,000 (two hundred seventy thousand United States Dollars) by the issuance of 200,000 (two hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
3. Subscription and payment by the contributor of the new shares by way of a contribution in kind;
4. Reclassification of the 270,000 (two hundred seventy thousand) shares issued by the Company, having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, into:
 - 70,000 (seventy thousand) ordinary shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
 - 20,000 (twenty thousand) class A shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
 - 20,000 (twenty thousand) class B shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
 - 20,000 (twenty thousand) class C shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
 - 20,000 (twenty thousand) class D shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
 - 20,000 (twenty thousand) class E shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
 - 20,000 (twenty thousand) class F shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
 - 20,000 (twenty thousand) class G shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar);
 - 20,000 (twenty thousand) class H shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
 - 20,000 (twenty thousand) class I shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each; and
 - 20,000 (twenty thousand) class J shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.
5. New composition of the shareholding of the Company;
6. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 and insertion of a new paragraph in article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect resolution 4. above; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 200,000 (two hundred thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 70,000 (seventy thousand United States Dollars) to USD 270,000 (two hundred seventy thousand United States Dollars) by the issuance of 200,000 (two hundred thousand) new shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “New Shares”), the whole to be fully paid up though a contribution in kind consisting in a receivable held against the Company having a principal amount of USD 367,000 (three hundred sixty-seven thousand United States Dollars) and a receivable held against Aircraft Solutions Lux XVII S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.743, having a principal amount of USD 33,000 (thirty-three thousand United States Dollars) (the “Contribution”).

The balance of the value of the Contribution of USD 200,000 (two hundred thousand United States Dollars) exceeding the nominal value of the New Shares shall be allocated to the share premium account of the Company.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, who declares to subscribe the New Shares.

Valuation

The fair market value of the Contribution amounts to USD 400,000 (four hundred thousand United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 29 December 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Fourth resolution:

It is resolved to reclassify the 270,000 (two hundred seventy thousand) shares issued by the Company, having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, into:

- 70,000 (seventy thousand) ordinary shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 20,000 (twenty thousand) class A shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 20,000 (twenty thousand) class B shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 20,000 (twenty thousand) class C shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 20,000 (twenty thousand) class D shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 20,000 (twenty thousand) class E shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 20,000 (twenty thousand) class F shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 20,000 (twenty thousand) class G shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar);
- 20,000 (twenty thousand) class H shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;
- 20,000 (twenty thousand) class I shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each; and
- 20,000 (twenty thousand) class J shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder holds all the shares issued by the Company as follows:

	270,000 (two hundred seventy thousand) sha- res
Ordinary shares	70,000
Class A shares	20,000
Class B shares	20,000
Class C shares	20,000
Class D shares	20,000
Class E shares	20,000
Class F shares	20,000
Class G shares	20,000
Class H shares	20,000
Class I shares	20,000
Class J shares	20,000

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Sixth resolution:

Further to resolution 4. above, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 5.1. Subscribed share capital.** The issued share capital of the Company is set at USD 270,000 (two hundred seventy thousand United States Dollars), represented by 270,000 (two hundred seventy-thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one) each, divided into (i) 70,000 (seventy thousand) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and (ii) ten classes of shares as follows:

- 20,000 (twenty thousand) class A shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each;

- 20,000 (twenty thousand) class B shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each,
 - 20,000 (twenty thousand) class C shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each,
 - 20,000 (twenty thousand) class D shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each,
 - 20,000 (twenty thousand) class E shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each,
 - 20,000 (twenty thousand) class F shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each,
 - 20,000 (twenty thousand) class G shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar),
 - 20,000 (twenty thousand) class H shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each,
 - 20,000 (twenty thousand) class I shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each,
 - 20,000 (twenty thousand) class J shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each,
- all having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares will be collectively referred to as the “Classes of Shares” as the case may be, or individually as a “Class of Shares”. All the Ordinary Shares and the Classes of Shares will be collectively referred to as the “shares” as the case may be, or individually as a “share”.

Each Class of Shares has the following features which mainly lead to the following economic rationale:

- the class J shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the day of its incorporation until the redemption of the said class J shares;
- the class I shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the class J shares until the redemption of the said class I shares;
- etc. (the same rationale applies mutatis mutandis to the other successive Classes of Shares).

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.”

In addition, it is resolved to insert a new paragraph in article 5 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 5.2. Redemption of shares.** The Company shall have power to redeem one or more entire Class(es) of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares.

Such redeemed Class(es) of Shares shall be cancelled through a reduction of the share capital.

Such repurchase of Class(es) of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The repurchase and cancellation of shares shall (i) be made in the reverse alphabetical order of the Classes of Shares in issuance (starting with Class J Shares) and (ii) always be made on all the shares of the Class of Shares concerned.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class(es) of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purpose of this article 5., the capital terms mentioned above shall have the following meaning:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72.2 b) of the Law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Cancellation ValuenPer Share shall be an amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers or the sole manager (as the case may be) in accordance with article 72.2 b) of the Law and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation. Nevertheless the board of managers or the sole manager (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount and shall never be lower than the sum of the net profits (including carried forward profits and profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved) and the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, after deduction of the losses (including carried forward losses), (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the board of managers or the sole manager (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the board of managers or the sole manager (as the case may be).

Interim Accounts means the interim accounts of the Company, including a profit and loss account made in accordance with Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles, as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Subject to the prior repurchase of all Classes of Shares, the Company may redeem Ordinary Shares.

The repurchase of Ordinary Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

If the repurchase price for the Ordinary Shares is in excess of the nominal value of the Ordinary Shares to be redeemed, such repurchase may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.”

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, having signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand- Duché de Luxembourg.

A comparu:

Aircraft Solutions 1 (Offshore) LLC, under société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Anguilla, dont le siège social est à Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I., et inscrite au Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3008097 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de Aircraft Holding Solutions III Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182273 (la «Société»), constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer, le 26 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 140 le 16 janvier 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 19 décembre 2013 par un acte de Maître Martine Schaeffer en date du 28 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2167 le 14 août 2014.

II - Que les 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 200,000 USD (deux cent mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 70.000 USD (soixante-dix mille Dollars Américains) à 270.000 USD (deux cent soixante-dix mille Dollars Américains) par l'émission de 200,000 (deux cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune;
3. Souscription et libération par l'apporteur des nouvelles parts sociales par voie d'un apport en nature;
4. Reclassement des 270,000 (deux cent soixante-dix mille) parts sociales émises par la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, dans:
 - 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune;
 - 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune;
 - 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune;
 - 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune;
 - 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune;
 - 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune;
 - 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune;
 - 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune;
 - 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune;
 - 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune; and
 - 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.
5. Nouvelle composition du capital de la Société;
6. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 et insertion d'un nouveau paragraphe dans l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter résolution 4 ci-dessus; et
7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère que l'assemblée a été valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 200.000 USD (deux cent mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 70.000 USD (soixante-dix mille Dollars Américains) à 270.000 USD (deux cent soixante-dix mille Dollars Américains) par l'émission de 200.000 (deux cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature consistant en une créance contre la Société d'un montant

principal de 367.000 USD (trois cent soixante-sept mille Dollars Américains) et une créance contre Aircraft Solutions Lux XVII S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185743, d'un montant principal de 33.000 USD (trente-trois mille Dollars Américains) (l'«Apport»).

Le solde de la valeur de l'Apport de 200.000 USD (deux cent mille Dollars Américains) qui dépasse la valeur nominale de les Nouvelles Parts Sociales est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution:

Il est décidé à l'unanimité d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de les Nouvelles Parts Sociales tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 400.000 USD (quatre cent mille Dollars Américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 29 décembre 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Quatrième résolution:

Il est décidé de reclasser les 270.000 (deux cent soixante-dix mille) parts sociales émises par la Société d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, dans:

- 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune;
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune;
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune;
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune;
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune;
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune;
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune;
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune;
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune;
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune; and
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

Cinquième résolution:

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises par la Société comme suit:

	270.000 (deux cent soixante-dix mille) parts sociales
parts sociales ordinaires	70.000
parts sociales de classe A	20.000
parts sociales de classe B	20.000
parts sociales de classe C	20.000
parts sociales de classe D	20.000
parts sociales de classe E	20.000
parts sociales de classe F	20.000
parts sociales de classe G	20.000
parts sociales de classe H	20.000
parts sociales de classe I	20.000
parts sociales de classe J	20.000

Le notaire acte que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution à prendre ci-dessous.

Sixième résolution:

En conséquence de la résolution 4. ci-dessus, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1. Le capital social souscrit.** Le capital social émis de la Société est fixé à 270.000 USD (deux cent soixante-dix mille Dollars Américains), représenté par 270.000 (deux cent soixante-dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, divisé en (i) 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) dix classes de parts sociales comme suit:

- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune,
 - 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune,
 - 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune,
 - 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune,
 - 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune,
 - 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune,
 - 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune,
 - 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune;
 - 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune,
 - 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune,
- toutes ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

Toutes les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J seront collectivement désignées comme les «Classes de Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement comme la «Classe de Parts Sociales». Toutes les Parts Sociales Ordinaires et les Classes de Parts Sociales seront désignées collectivement comme «parts sociales» selon le cas, ou individuellement comme «part sociale».

Chaque Classe de Parts Sociales a les caractéristiques suivantes qui conduisent principalement au raisonnement économique suivant:

- Les Parts Sociales de Classe J donnent droit aux bénéfices nets et les montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société à compter du jour de sa constitution jusqu'à ce que le rachat des ces Parts Sociales de Classe J;
- Les Parts Sociales de Classe I donnent droit aux bénéfices nets et les montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société à compter du rachat des Parts Sociales de Classe J jusqu'à le rachat des Parts Sociales de ladite Classe I;
- Etc. (le même raisonnement s'applique mutatis mutandis aux autres classes de parts sociales).

Pour le moment et tant que les parts sociales sont détenues par un associé unique, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce contexte, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, ce qui implique que chaque décision de l'associé unique et que chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée en son nom doit être établi par écrit.»

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts et la Société peut procéder au rachat des ses autres parts sociales par une résolutions de ses associés.

En outre, il est décidé d'insérer un nouvel paragraphe dans article 5 des statuts de la Société, avec la teneur suivante:

« **Art. 5.2. Rachat de parts sociales.** La Société est autorisée à racheter une ou plusieurs Classe(s) de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans une/de telle(s) Classe(s) de Parts Sociales.

De telle(s) Classe(s) de Parts Sociales rachetées seront annulées au moyen d'une diminution du capital social.

Un tel rachat de Classe(s) de Parts Sociales sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Le rachat et l'annulation de parts sociales sera (i) réalisé dans l'ordre alphabétique inversé des Classes de Parts Sociales émises (en commençant par les Parts Sociales de Classe J) et (ii) toujours effectué pour toutes les parts de la Classe de Parts Sociales concernée.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (i) cette Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs, au prorata de leurs détentions dans cette classe (dans la limite cependant du Montant Disponible (tel que défini ci-dessous)), au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) et (ii) les détenteurs de parts sociales dans la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal au Montant d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Classe de Parts Sociales concernée, détenue par eux et annulée.

Au rachat et à l'annulation des parts sociales de la/des Classe(s) de Parts Sociales concernées, le Montant d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société.

Pour les besoins du présent article 5., les termes en majuscule mentionnés ci-dessus auront la signification suivante:

Montant Disponible	<p>Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables incluant tous les fonds disponibles pour la distribution ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvement effectués sur les réserves disponibles à cet effet, (ii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les Classe(s) de Parts Sociales à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72-2 b) de la Loi, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:</p> $MD = (BN + PE + RC) - (P + RL)$ <p>où:</p> <p>MD = Montant Disponible BN = bénéfices nets (incluant les profits reportés), incluant les profits/bénéfices faits depuis la fin de la dernière année sociale pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés PE = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée P = pertes (incluant les pertes reportées) RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.</p>
Montant d'Annulation par Part Sociale	Sera le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans une Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.
Montant Total d'Annulation	Sera le montant déterminé par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) en conformité avec l'article 72.2 b) de la Loi et approuvé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Catégorie de Parts Sociales sera le Montant Disponible de ladite catégorie au moment de son annulation. Néanmoins, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut envisager/fournir un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible et ne sera jamais inférieur à la somme des bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés et des bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année financière, pour lequel les comptes annuels ont été approuvés) et le montant de la réduction du capital et la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales devant être annulée, après déduction des pertes (y compris les pertes reportées), (ii) un tel Montant Total d'Annulation différent devra être notifié par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) à tous les associés de la Société par une notice écrite et que (iii) le Montant Total d'Annulation n'a pas été contesté par écrit par un associé de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de la notice écrite du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant).
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société, incluant un compte de profits et pertes fait en accord avec les Principes Comptables Généralement Acceptés au Luxembourg, à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date qui n'étant pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

Sous réserve du rachat préalable de toutes les Classes de Parts Sociales, la Société peut racheter des Parts Sociales Ordinaires.

Le rachat des Parts Sociales Ordinaires sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Si le prix de rachat des Parts Sociales Ordinaires excède la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires devant être rachetées, ce rachat pourra seulement être décidé dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles eu égard à ce prix de rachat excédentaire.»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2015. Relation: EAC/2015/801. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015143194/472.

(150156922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

BOW Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 199.549.

—
STATUTS

L'an deux mil quinze, le douze août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Boris BRAULT, né le 8 mars 1979 à Pointe à Pitre (France), dirigeant de sociétés, demeurant au 20, rue de Tilsitt, F-75017 Paris;

2.- Olivier GRANGER, né le 23 août 1970 à Roanne (France), dirigeant de sociétés, demeurant au 96, route de Valavran, CH-1294 Genthod.

Tous ici représentés par Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu de procurations données sous seing privés et ci-après désignés individuellement une Partie et collectivement les Parties.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqués ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois de Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «BOW Luxembourg S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres, valeurs mobilières et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

4.7 La Société pourra avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit aux actionnaires de la Société.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze millions cinq cent soixante-deux mille neuf cent vingt euros (EUR 12.562.920,-), représenté par:

- huit cent cinquante mille six cent soixante-treize (850.673) actions ordinaires de catégorie A 1 d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune (les Actions Ordinaires de catégorie A 1) souscrites et libérées par les actionnaires ordinaires de catégorie A (les Actionnaires Ordinaires de catégorie A 1);

- quatre cent cinq mille six cent dix-neuf (405.619) Actions Ordinaires de catégorie A 2 d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune (les Actions Ordinaires de catégorie A 2) souscrites et libérées par les actionnaires ordinaires de catégorie A 2 (les Actionnaires Ordinaires de catégorie A 2).

Les Actions Ordinaires de Catégorie A 1 et de Catégorie A 2 sont individuellement désignées une Action Ordinaire de Catégorie A et collectivement les Actions Ordinaires de Catégorie A.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, composée des Détenteurs d'Actions Préférentielles et Prioritaires et des Actionnaires Ordinaires, agissant conformément aux conditions requises pour les modifications des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont nominatives.

6.2 Le capital social de la Société est composé de deux catégories d'Actions: les Actions Ordinaires de Catégorie A 1 et de Catégorie A 2.

Art. 7. Rachat d'Actions.

7.1 La Société peut racheter ses Actions à hauteur de ce qui est permis par ces Statuts sur la base des montants distribuables en conformité avec la Loi et les présents Statuts.

7.2 Conformément à la Loi, si les Actions rachetées sont comptabilisées à l'actif du bilan, une somme équivalente à la valeur nominale, ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable, doit être incorporée dans une réserve non distribuable.

Art. 8. Cession des Actions.

8.1 La cession des Actions de la Société ne peut s'opérer que conformément aux dispositions de la Loi, des Statuts et / ou de tout acte sous seing privé en vigueur entre les Parties (le Pacte). A cet effet, la cession des Actions devra respecter les dispositions du Pacte concernant l'inaliénabilité temporaire des Actions, le droit de préemption des Actions, le droit de cession conjointe proportionnelle et totale, les dispositions prévoyant le droit de retrait ou le droit de forcer les transferts des titres ou de toutes autres dispositions convenues par les Parties en vigueur au jour de la cession.

Art. 9. Obligations.

9.1 La Société peut émettre des obligations (les Obligations) selon toutes les formes et tous les modes d'émission prévues par la Loi.

9.2 Les Obligations émises par la Société peuvent être nominatives ou au porteur dans les limites et dans les conditions fixées par la Loi.

9.3 La propriété de chaque Obligation émise par la Société peut être démembrée entre un obligataire détenant l'usufruit (l'Obligataire Usufruitier) et un obligataire détenant la nue-propriété (l'Obligataire Nu-Propriétaire).

9.4 Lorsque la Société émet des obligations convertibles (les Obligations Convertibles), et que celles-ci sont démembrées, l'Obligataire Usufruitier bénéficiera du paiement des intérêts si un tel paiement est décidé par la Société sauf si une disposition conventionnelle entre l'Obligataire Usufruitier et l'Obligataire Nu-Propriétaire prévoit expressément le contraire.

9.5 Le transfert des Obligations émises par la Société détenues en pleine propriété est soumis aux mêmes dispositions que lors de la cession des Actions.

Art. 10. Assemblée générale des obligataires.

10.1 L'assemblée générale des obligataires (l'Assemblée des Obligataires) réunit tous les créanciers (les Obligataires) détenteurs d'obligations rattachées à une même catégorie d'obligations émise en une ou plusieurs émissions faite par la Société.

Si une question intéresse des Obligataires issus de différentes émissions, les Obligataires concernés se réunissent en assemblée unique. Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions de l'Assemblée des Obligataires sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées et qui, pour éviter tout doute, n'incluent pas les abstentions, votes blancs et nuls.

La qualité d'Obligataire est reconnue tant à l'Obligataire Usufruitier qu'à l'Obligataire Nu-Propriétaire.

Le quorum exigé pour qu'une assemblée puisse valablement délibérer doit être d'au moins la moitié des détenteurs d'Obligations rattachées à une même catégorie d'obligation émise.

10.2 L'Obligataire Usufruitier exercera le droit de vote rattaché aux Obligations Démembrées uniquement lors de l'Assemblée des Obligataires et concernant les résolutions de l'ordre du jour afférent aux distributions de dividendes. Pour toute autre résolution de l'ordre du jour de toute assemblée générale des obligataires extraordinaire ou ordinaire de la Société, le droit de vote rattaché aux Obligations Démembrées appartiendra au seul Obligataire Nu Propriétaire.

Sans préjudice de mentions divergentes contenues ou de pouvoirs exorbitants prévus dans les dispositions régissant les émissions d'emprunt obligataires par la Société, l'Assemblée des Obligataires peut accomplir tous les actes prévus par la Loi.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la Loi.

Art. 11. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

11.1 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Ses résolutions s'imposent à tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

11.2 L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration, conformément à la Loi. Elle peut l'être également sur demande d'Actionnaires représentant un dixième ($1/10^{\text{ème}}$) au moins du capital social. Les convocations aux assemblées générales ne sont pas nécessaires lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

11.3 L'Assemblée Générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de février à 14 heures. Si ce jour est férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se réunira le premier jour ouvrable suivant.

11.4 D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieu et heure spécifiés dans l'avis de convocation.

11.5 Les Actionnaires représentant un dixième ($1/10^{\text{ème}}$) au moins du capital social de la Société pourront demander l'ajout d'un ou de plusieurs objets à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande devra être envoyée au siège social de la Société par courrier recommandé cinq (5) jours au plus tard avant la date de l'Assemblée Générale concernée.

11.6 Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part aux Assemblées Générales.

11.7 Chaque Action donne droit à une voix, conformément à la Loi et aux présents Statuts. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale par un mandataire qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être Administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

11.8 Le Nu-Propriétaire et l'Usufruitier ont le droit de participer à toutes les assemblées d'actionnaires.

A cette fin, ils sont convoqués et participent aux assemblées dans les mêmes conditions que les Actionnaires en pleine propriété. Ils exercent dans les mêmes conditions leur droit de communication et reçoivent les mêmes informations, notamment en cas de consultation écrite ou lorsque la décision des Actionnaires résulte de leur consentement exprimé dans un acte.

La qualité d'Actionnaire est reconnue tant à l'Usufruitier qu'au Nu-Propriétaire.

11.9 Le quorum exigé pour qu'une assemblée puisse valablement délibérer doit être d'au moins la moitié du capital y compris pour toute assemblée dont l'objet ne serait pas de modifier les statuts.

Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées et, qui pour éviter tout doute, n'incluent pas les abstentions, votes blancs et nuls.

L'Usufruitier exercera le droit de vote rattaché aux Actions Démembrées uniquement lors de l'Assemblée Générale et concernant les résolutions de l'ordre du jour afférent aux distributions de dividendes. Pour toute autre résolution de l'ordre du jour de toute assemblée générale extraordinaire ou ordinaire de la Société, le droit de vote rattaché aux Actions Démembrées appartiendra au seul Nus Propriétaire.

11.10 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 12. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

12.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

12.2 Chaque Action donne droit à une voix.

12.3 Toutes convocations, tous rapports et documents qui, en vertu de la Loi doivent être envoyés ou notifiés aux Actionnaires de la Société.

12.4 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

12.5 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

12.6 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 13. Administration de la Société.

13.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

13.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

13.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 14. Réunion du Conseil d'Administration.

14.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

14.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou email contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

14.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

14.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

14.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

14.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

14.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

14.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 16. Délégation de pouvoirs.

16.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

16.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées.

17.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

17.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 18. Conflit d'intérêts.

18.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

18.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

18.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 19. Commissaire(s).

19.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

19.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 21. Affectation des Bénéfices - Droits financiers attachés aux Actions.

21.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

21.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

21.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et places choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 22. Dissolution et Liquidation.

22.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

22.2 Le boni de liquidation sera réparti entre les Actionnaires selon l'ordre de priorité fixé à l'article 21 des présents Statuts.

Art. 23. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi et en application de toute convention sous seing privé en vigueur entre les Actionnaires.

Dispositions transitoires

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2016.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les Actionnaires, pré qualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire à un million deux cent cinquante-six mille deux cent quatre-vingt-douze euros (1.256.292) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par les Actionnaires à hauteur de 100% (cent pour cent)

- par apport en nature de trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions de la société RoadEyes, une société par actions simplifiée de droit français, dont le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), ayant son siège social au 168, avenue Charles de Gaulle, 92200, Neuilly-sur-Seine (France), et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 538203035 (la Société Apportée 1);

- par un apport en nature de cent quatre-vingt (180) parts sociales en pleine propriété de la société KRONOZ LLC, une société à responsabilité limitée de droit suisse, dont le capital social est fixé à vingt mille francs suisses (CHF 20.000,-), ayant son siège social à Genthod (Suisse), et avec un numéro d'identification d'entreprises CHE-200.949.891 (la Société Apportée 2).

Description de l'apport

Sont alors intervenus:

Monsieur Boris BRAULT, prénommé et représenté comme dit ci-avant, qui déclare souscrire à huit cent cinquante mille six cent soixante-treize (850.673,-) Actions Ordinaires A 1 de la Société chacune en pleine propriété et libérer intégralement ces Actions par un apport en nature portant sur la pleine propriété de:

- de trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions de la société ROADEYES, une société par actions simplifiée de droit français, dont le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000, -), ayant son siège social au 168, avenue Charles de Gaulle, 92200, Neuilly-sur-Seine (France), et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 538203035, pour une valeur trois cent quatre-vingt-quatre mille trois cent cinquante-deux euros (EUR 394.352,-).

- de cent vingt (120) parts sociales de la société KRONOZ LLC, une société à responsabilité limitée de droit suisse, dont le capital social est fixé à vingt mille francs suisses (CHF 20.000,-), ayant son siège social à Genthod (Suisse), et avec un numéro d'identification d'entreprises CHE-200.949.891, pour une valeur de huit millions cent douze mille trois cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 8.112.384,-);

soit pour un total de huit millions cinq cent six mille sept cent trente-six euros (EUR 8.506.736,-)

Monsieur Olivier Granger, prénommé et représenté comme dit ci-avant, qui déclare souscrire à quatre cent cinq mille six cent dix-neuf (405.619) Actions Ordinaires A 2 de la Société chacune en pleine propriété et libérer intégralement ces actions par un apport en nature portant sur la pleine propriété de soixante (60) parts sociales de la société KRONOZ LLC, une société à responsabilité limitée de droit suisse, dont le capital social est fixé à vingt mille francs suisses (CHF 20.000,-), ayant son siège social à Genthod (Suisse), et avec un numéro d'identification d'entreprises CHE-200.949.891, pour une valeur de quatre millions cinquante-six mille cent quatre-vingt-douze euros (EUR 4.056.192,-).

Le montant total de l'Apport est de douze millions cinq cent soixante-deux mille neuf cent vingt-huit euros (EUR 12.562.928,-) et donne lieu au versement d'une prime d'émission globale d'un montant total de huit euros (EUR 8,-).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentaire par la copie d'un extrait récent du registre de commerce des Sociétés Apportées, son bilan récent attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Les apporteurs, ici représentés comme dit ci-avant, déclarent que:

- Ils sont les seuls propriétaires des actions apportées et possèdent le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- Le transfert d'actions est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui et la déclaration d'apport a été déjà signée, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentaire;

- Toutes autres formalités seront réalisées dans les pays respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout vis-à-vis de toutes tierces parties sous la seule responsabilité des apporteurs.

Les souscripteurs, représentés comme dit ci-avant, déclarent que l'apport a été fait sur la base d'une déclaration d'apport, (i) qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport à la Société et (ii) que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apports à la Société.

Réalisation effective de l'apport

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport sur l'apport en nature susmentionné a été établi et délivré par Grant Thornton Lux Audit, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à 89A Paferbuch, L8308 Capellen, en date du 12 août 2015 et qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de six mille Euros (EUR 6.000,-).

Résolutions des actionnaires

Les Actionnaires, pré qualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prennent les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

Administrateur de Catégorie A:

i. Monsieur Boris BRAULT, né le 8 mars 1979 à Pointe à Pitre (France), dirigeant de sociétés, demeurant au 20, rue de Tilsitt, F-75017 Paris;

ii. Olivier GRANGER, né le 23 août 1970 à Roanne (France), dirigeant de sociétés, demeurant au 96, route de Valavran, CH-1294 Genthod;

Administrateur de Catégorie B:

iii. Monsieur Pierre-Siffrein Guillet, né le 10 août 1977 à Carpentras (France), employé privé, demeurant au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2021; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-S. GUILLET et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 14 août 2015. 1LAC/2015/26141. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015143285/384.

(150156548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

CGI Information Systems and Management Consultants II Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activités de Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 154.815.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of August.

Before Maître Roger Arrensдорff, public notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CGI Information Systems and Management Consultants Inc., a company organized and incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 125, Commerce Valley Drive West, Markham (Ontario, Canada), L3T 7W4, registered with the Corporate register of Canada under number 8303894 (the "Shareholder 1"),

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated August 3, 2015.

Conseillers en Gestion et Informatique CGI Inc., a company organized and incorporated under the laws of the Province of Canada, having its registered office at 1350, René-Lévesque Blvd. West, 25th Floor, Montréal (Québec, Canada), H3G 1T4, registered with the Registraire des entreprises du Québec under number 1163746069 (the "Shareholder 2"),

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated August 3, 2015.

(Shareholder and Shareholder 2 are collectively referred to as the "Shareholders").

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Shareholders are the shareholders of CGI Information Systems and Management Consultants II Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 154.815, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on July 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1997 on September 24, 2010 and whose articles of associations have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensдорff, notary residing in Luxembourg on August 10, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2524 on October 10, 2012 (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from L-2417 Luxembourg, 10 rue de Reims to L-8070 Bertrange, 7 Zone d'activité de Bourmicht effective as of August 1, 2015;
2. Amendment of article 4.1 of the articles of association of the Company;
3. Any other business.

First resolution

The shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from L-2417 Luxembourg, 10 rue de Reims to L-8070 Bertrange, 7 Zone d'activité de Bourmicht effective as of August 1, 2015.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Shareholders decided to amend article 4.1 of the articles of incorporation to read as follows:

" 4.1. The registered office is established in the municipality of Bertrange. The registered office may be transferred within the municipality of Bertrange by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place

within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed have been estimated at about EUR 850.- (eight hundred fifty Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sixième jour d'août.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

CGI Information Systems and Management Consultants Inc., une société constituée et établie sous le droit des sociétés du Canada, ayant son siège social situé à 125, Commerce Valley Drive West, Markham (Ontario, Canada), L3T 7W4, enregistrée auprès du Corporate Register du Canada sous le numéro 8303894 (l'«Associé 1»),

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 3 août 2015.

Conseillers en Gestion et Informatique CGI Inc., une société constituée et établie sous le droit des sociétés du Canada, ayant son siège social situé à 1350, René-Lévesque Blvd. West, 25th Floor, Montréal (Québec, Canada), H3G 1T4, enregistrée auprès du Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1163746069 (l'«Associé 2»),

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 3 août 2015.

(Associé¹ et Associé 2 sont collectivement définis comme les «Associés»).

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant ès-qualité, ont déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que les Associés sont les associés de CGI Information Systems and Management Consultants II Luxembourg Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2417 Luxembourg, 10 rue de Reims, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.815, existante et organisée selon les lois luxembourgeoises suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1997 le 24 septembre 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2524 le 10 octobre 2012 (la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du L-2417 Luxembourg, 10 rue de Reims à L-8070 Bertrange, 7 Zone d'activité de Bourmicht avec effet au 1^{er} août 2015;
2. Modification de l'article 4.1 des statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

Les Associés ont décidé de transféré le siège social de la Société du L-2417 Luxembourg, 10 rue de Reims à L-8070 Bertrange, 7 Zone d'activité de Bourmicht avec effet au 1^{er} août 2015.

Deuxième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédées, les Associés ont décidé de modifier l'article 4.1 des statuts de la Société comme suit:

« 4.1. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange. Le siège social pourra être transféré dans la commune de Bertrange par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché

de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ EUR 850.- (huit cent cinquante euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi de la version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française la version anglaise fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015142693/116.

(150155870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

CGI Information Systems and Management Consultants Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité de Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 154.813.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of August.

Before Maître Roger Arrensdorff, public notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CGI Information Systems and Management Consultants Inc., a company organized and incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 125, Commerce Valley Drive West, Markham (Ontario, Canada), L3T 7W4, registered with the Corporate register of Canada under number 8303894 (the "Shareholder 1"),

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated August 3, 2015.

Conseillers en Gestion et Informatique CGI Inc., a company organized and incorporated under the laws of the Province of Canada, having its registered office at 1350, René-Lévesque Blvd. West, 25th Floor, Montréal (Québec, Canada), H3G 1T4, registered with the Registraire des entreprises du Québec under number 1163746069 (the "Shareholder 2"),

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated August 3, 2015.

(Shareholder 1 and Shareholder 2 are collectively referred to as the "Shareholders").

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Shareholders are the shareholders of CGI Information Systems and Management Consultants Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2417 Luxembourg, 10 rue de Reims, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 154.813, existing and organized under the laws of Luxembourg pursuant to a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on July 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2000 on September 25, 2010 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on September 26, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3097 on December 28, 2012 (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from L-2417 Luxembourg, 10 rue de Reims to L-8070 Bertrange, 7 Zone d'activité de Bourmicht effective as of August 1, 2015;

2. Amendment of article 4.1 of the articles of association of the Company;

3. Any other business.

First resolution

The shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from L-2417 Luxembourg, 10 rue de Reims to L-8070 Bertrange, 7 Zone d'activité de Bourmicht effective as of August 1, 2015.

Second resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Shareholders decided to amend article 4.1 of the articles of incorporation to read as follows:

“ 4.1. The registered office is established in the municipality of Bertrange. The registered office may be transferred within the municipality of Bertrange by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed have been estimated at about EUR 850.-(eight hundred fifty Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le sixième jour d'août.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

CGI Information Systems and Management Consultants Inc., une société constituée et établie sous le droit des sociétés du Canada, ayant son siège social situé à 125, Commerce Valley Drive West, Markham (Ontario, Canada), L3T 7W4, enregistrée auprès du Corporate Register du Canada sous le numéro 8303894 (l'«Associé 1»),

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 3 août 2015.

Conseillers en Gestion et Informatique CGI Inc., une société constituée et établie sous le droit des sociétés du Canada, ayant son siège social situé à 1350, René-Lévesque Blvd. West, 25th Floor, Montréal (Québec, Canada), H3G 1T4, enregistrée auprès du Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1163746069 (l'«Associé 2»),

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 3 août 2015.

(Associé 1 et Associé 2 sont collectivement définis comme les «Associés»).

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant ès-qualité, ont déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que les Associés sont les associés de CGI Information Systems and Management Consultants Luxembourg Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2417 Luxembourg, 10 rue de Reims, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.813, existante et organisée selon les lois luxembourgeoises suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2000 le 25 septembre 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3097 le 28 décembre 2012 (la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du L-2417 Luxembourg, 10 rue de Reims à L-8070 Bertrange, 7 Zone d'activité de Bourmicht avec effet au 1^{er} août 2015;
2. Modification de l'article 4.1 des statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

Les Associés ont décidé de transféré le siège social de la Société du L-2417 Luxembourg, 10 rue de Reims à L-8070 Bertrange, 7 Zone d'activité de Bourmicht avec effet au 1^{er} août 2015.

Deuxième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédées, les Associés ont décidé de modifier l'article 4.1 des statuts de la Société comme suit:

« **4.1.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange. Le siège social pourra être transféré dans la commune de Bertrange par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ EUR 850.-(huit cent cinquante euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi de la version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française la version anglaise fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25319. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015142697/116.

(150155843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Autocars Sales-Lentz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss.

R.C.S. Luxembourg B 7.475.

Les statuts coordonnés ont été dûment déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2015143244/11.

(150156720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

SCI Park Central, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg E 5.720.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le quatre août.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1.- La société LAUDIS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.133, représentée par son administrateur unique, Madame Béatrice BOURGOIN MARTIREN, administrateur de société, demeurant à L-2430 Luxembourg, 31, rue Michel Rodange, habilitée à engagée la société par sa seule signature conformément à l'article 8 de ses statuts et nommée à ses fonctions lors de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 février 2014,

2.- Monsieur Pita FERREIRA, gérant de société, demeurant à F-93360 Neuilly-Plaisance (France), 22 ter, avenue Bidance,

tous deux ici représentés par Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Beaumont, en vertu de deux procurations données sous seing privé le 30 mars 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-dessus, agissant en qualité de seuls associés et représentant l'intégralité du capital souscrit de la société dénommée SCI PARK CENTRAL, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte que:

I. La société dénommée SCI PARK CENTRAL est une société civile immobilière de droit français immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 442 215 505, ayant son siège social à F-93200 Saint-Denis, 64, rue Gabriel Péri, depuis le 5 octobre 2011.

II. Le capital social de SCI PARK CENTRAL s'élève à TROIS CENTS EUROS (EUR 300,-) et est représenté par TRENTE (30) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune, numérotées de un (1) à trente (30).

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

- LAUDIS S.A., susdite, vingt-neuf parts, numérotées de 1 à 29,	29
- Pita FERREIRA, susdit, une part, numérotées 30,	1
Total: trente parts sociales	30

Les parts sociales sont intégralement libérées.

III. La société LAUDIS S.A. et Monsieur Pita FERREIRA, ci-avant nommés, sont les seuls détenteurs des trente (30) parts.

IV. Suite à la décision unanime des associés de la société SCI JOSYNE en date du 29 octobre 2014, décidant de migrer la nationalité de la Société de la France vers le Luxembourg qui en conséquence a adopté la nationalité luxembourgeoise et, à cet effet, que le principal établissement, le siège de l'administration centrale, le siège statutaire et le domicile de la Société, y compris son centre des intérêts principaux au sens du Règlement (CE) n°1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité, sont ainsi transférés au L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

V. Un tel transfert n'entraîne pas la dissolution ni la perte de la personnalité morale de la Société, sous réserve de respecter les règles françaises relatives au transfert de société et les formalités de constitution luxembourgeoises.

VI. Suivant déclaration du gérant de la société SCI PARK CENTRAL, l'actif net s'élève à la somme de TROIS CENTS EUROS (EUR 300,-).

VII. Les associés décident de refondre les statuts de la Société Civile Immobilière dans le but de se conformer aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les statuts sont dorénavant rédigés comme suit:

"Titre I^{er}. Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: SCI PARK CENTRAL.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en-dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Titre II. - Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital est fixé à TROIS CENTS EUROS (EUR 300,-) et est représenté par TRENTE (30) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

- LAUDIS S.A., susdite, vingt-neuf,	29
- Pita FERREIRA, susdit, une part,	1
Total: vingt-neuf parts sociales	29

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée de parts sociales entre vifs par un associé à un non-associé, les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé sont, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, communiqués par le cédant ou le cessionnaire au(x) gérant(s).

En cas de dévolution de parts sociales pour cause de mort de leur propriétaire à un non-associé (à l'exception toutefois des descendants en ligne directe ou du conjoint survivant), les associés obligent d'ores et déjà irrévocablement leurs héritiers et ayants-cause généralement quelconques à les offrir aux associés survivants

- par l'intermédiaire du(des) gérant(s) - en-déans les six (6) mois de leur décès par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Tant que cette rétrocession n'aura pas été faite, le droit de vote aux assemblées générales des parts sociales concernées est suspendu et, si l'associé décédé était gérant, il ne sera pas pourvu à son remplacement de sorte que la société pourra temporairement être engagée par le (les) gérant(s) survivant(s).

Dans les deux hypothèses, le(s) gérant(s) continuera(ont) cette information aux associés restants respectivement survivants endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par les associés restants respectivement survivants dans le mois de la susdite information. Ils y ont droit en proportion de leur participation dans la société.

Chaque associé peut cependant céder son droit de reprise à un autre associé.

Le prix de cession est celui dont question infra, ce que tous les associés acceptent dès-à-présent expressément tant pour eux mêmes que pour leurs héritiers et ayants-cause généralement quelconques.

Si les associés restants respectivement survivants laissent passer le susdit délai, sans exercer leur droit de préférence, le cédant est libre de céder les parts sociales à l'amateur non-associé dont question ci-dessus, respectivement l'héritier peut garder les parts recueillies dans la succession de l'associé décédé.

Le prix de reprise des parts sociales est fixé sur base de la valeur vénale de l'actif net au 31 décembre de l'année précédant la susdite information des associés sans prise en compte des bénéfices éventuels de l'année en cours. Cette valeur sera fixée de commun accord des parties. En cas de désaccord, chaque partie nommera un expert qui désigneront ensemble un troisième expert. Le collège d'experts arrêtera forfaitairement et sans droit de recours le prix de vente des parts sociales, dans les six mois de la désignation des experts.

Le prix de cession sera payable, dans le mois de l'accord intervenu entre parties à ce sujet respectivement de sa fixation par le susdit collège d'experts, sans intérêts jusque-là et ensuite avec les intérêts à un taux supérieur de deux unités au taux d'intérêt légal jusqu'à solde.

Art. 7. Tant dans leurs rapports respectifs que vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le gérant doit, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Titre III. Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), nommé(s) par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) a ou ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

La société est engagée à l'égard de tiers par la signature du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par leur signature conjointe.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 10. Le vote des délibérations des associés, sur tous les points, y comprises les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois-quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur la convocation du (des) gérant(s) ou sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (des) gérant(s).

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation, sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V. Dispositions générales

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme il est dit ci-dessus, se sont réunis en assemblée générale à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à un (1)

2) Est nommée gérante pour une durée illimitée:

- La société LAUDIS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.133, ayant pour représentant permanent Madame Béatrice BOURGOIN MARTIREN, administrateur de société, demeurant à L-2430 Luxembourg, 31, rue Michel Rodange.

Fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DOMANGE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25309. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015143079/136.

(150155480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Servi Loc Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 28, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 199.526.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois d'août;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de France "FCM", établie et ayant son siège social à F-57280 Hauconcourt, rue du Malambas, ZI du Malambas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz sous le numéro 805 15 287,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Fabien MUSSOT, dirigeant de sociétés, né à Metz (France), le 17 mars 1973, demeurant à F-57680 Corny-sur-Moselle, 2bis, rue des Basses Quemines.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ciaprès créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "SERVI LOC LUX", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger:

- la location de véhicules et matériels pour la mise en place, l'entretien et l'extraction de graves enrobés et enduits routiers avec conducteur;

- le transport routier, services de transport de marchandises pour compte d'autrui et location de véhicules de transport de marchandise;

- la activité de commissionnaire de transport; et

- le nettoyage et le balayage de chantiers et/ou de voirie.

La Société a également pour objet d'effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société a pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La Société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Frisange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Nonobstant les dispositions précédentes, la gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "FCM", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-3333 Hellange, 28, route de Bettembourg.

2. Monsieur Fabien MUSSOT, dirigeant de sociétés, né à Metz (France), le 17 mars 1973, demeurant à F-57680 Corny-sur-Moselle, 2bis, rue des Basses Quemines, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Remarque

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant légal de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MUSSOT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 18 août 2015. 2LAC/2015/18851. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015143087/157.

(150155756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Mrs. Meriem AGREBI, employee, residing professionally in L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle,

acting as representative of the Manager as unlimited Shareholder (actionnaire commandité) (the "Manager") of "Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)", a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the form of a company limited by shares (société en commandite par actions - partnership limited by shares), having its registered office at L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 116814 (hereafter the "partnership" or the "Company"), by virtue of the authority conferred on her by decisions of the General Partner, taken at its meeting of July 28, 2015;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on May 24, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1189 of June 19, 2006, and its articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on February 24, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1055 of April 22, 2015.

2. The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the Company is set at ONE MILLION EIGHTY-TWO THOUSAND NINE HUNDRED TWENTY-NINE EUROS AND TWENTY CENTS (EUR 1,082,929.20), divided into SEVEN HUNDRED SEVENTY-TWO THOUSAND SEVEN HUNDRED EIGHTEEN (772,718) Class A Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each and ONE HUNDRED THOUSAND SIX HUNDRED AND TWELVE (100,612) Class B Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each, fully paid up.

3. Pursuant to article 5.4 of the articles of association of the Company, the authorised share capital (including Subscribed Capital) is set at one million one hundred and eighteen thousand three hundred and thirty-two Euros and forty-four Cents (EUR 1,118,332.44), represented by nine hundred and one thousand eight hundred and eighty-one (901,881) shares of a par value of one Euro and twenty-four Cents (EUR 1.24) each.

The Manager is authorised and instructed to increase the share capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on June 20, 2011 and expiring on June 20, 2016, up to the overall amount of the authorised capital; in doing so, the Manager shall decide to issue shares representing such whole or partial increase and shall accept subscriptions for such shares.

4. Through its resolutions dated July 28, 2015 the Manager has realized an increase of capital by the amount of three hundred and ninety-four Euros and thirty-two Cents (EUR 394.32) so as to raise the subscribed capital from its present amount of one million eighty-two thousand nine hundred twenty-nine Euros and twenty Cents (EUR 1,082,929.20) up to

one million eighty-three thousand three hundred twenty-three Euros and fifty-two Cents (EUR 1,083,323.52), by the creation and issue of three hundred eighteen (318) new Class A Shares at an issue price of two thousand five hundred Euros (EUR 2,500) per share, making three hundred and ninety-four Euros and thirty-two Cents (EUR 394.32) for the capital and seven hundred ninety-four thousand six hundred five Euros and sixty-eight Cents (EUR 794,605.68) for the share premium;

5. That still pursuant to the powers conferred to the General Partner, on terms of article 5.4 of the articles of association, the General Partner has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new Class A shares the subscribers detailed on the list here annexed.

All the shares thus subscribed have been fully paid up by the subscribers by payment in cash, so that the total amount of seven hundred ninety-five thousand Euros (EUR 795,000.00) has been at the free disposal of the Company as was certified to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments. The share premium of seven hundred ninety-four thousand six hundred five Euros and sixty-eight Cents (EUR 794,605.68) is to be allocated to the Company's freely distributable share premium account.

6. As a consequence of this increase of capital, article 5.3 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

“5.3. The subscribed share capital (hereinafter the “Subscribed Capital”) of the SICAR is set at ONE MILLION EIGHTY-THREE THOUSAND THREE HUNDRED TWENTY-THREE EUROS AND FIFTY-TWO CENTS (EUR 1,083,323.52), divided into SEVEN HUNDRED SEVENTY-THREE THOUSAND THIRTY-SIX (773,036) Class A Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each and ONE HUNDRED THOUSAND SIX HUNDRED AND TWELVE (100,612) Class B Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each, fully paid up.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand two hundred Euros (EUR 2,200.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Madame Meriem AGREBI, employée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

agissant en qualité de mandataire du Gérant de l'actionnaire commandité (le “Gérant”) de “Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)”, une société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous forme de société en commandite par actions ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116814 (ci-après la “Société”), en vertu d'un pouvoir conféré par décisions de l'actionnaire commandité, prises en sa réunion du 28 Juillet 2015;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé “ne varietur” par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1189 du 19 juin 2006 et ses statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 24 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1055 du 22 avril 2015.

2. Le capital social souscrit (ci-après le “Capital Souscrit”) de la Société est fixé à UN MILLION QUATRE-VINGT-DEUX MILLE NEUF CENT VINGT-NEUF EUROS ET VINGT CENTS (EUR 1.082.929,20), divisé en SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT DIX-HUIT (772.718) actions de Catégorie A d'une valeur nominale de UN

EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune et CENT MILLE SIX CENT DOUZE (100.612) actions de Catégorie B d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune, entièrement libérées.

3. Conformément à l'article 5.4 des statuts de la Société, le capital autorisé (incluant le Capital Souscrit) est fixé à un million cent dix-huit mille trois cent trente-deux Euros et quarante-quatre Cents (EUR 1.118.332,44), composé de neuf cent un mille huit cent quatre-vingt-une (901.881) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune.

Le Gérant est autorisé à et a la charge d'augmenter le capital social, en tout ou en partie, le cas échéant, pendant une période ayant débuté le 20 juin 2011 et expirant le 20 juin 2016, jusqu'au montant total du capital autorisé; ce faisant, le Gérant décidera d'émettre des actions représentant une telle augmentation totale ou partielle et acceptera des souscriptions pour lesdites actions.

4. Par sa résolution du 28 Juillet 2015, le Gérant a réalisé une augmentation de capital à concurrence de trois cent quatre-vingt-quatorze Euros et trente-deux Cents (EUR 394,32) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel d'un million quatre-vingt-deux mille neuf cent vingt-neuf Euros et vingt Cents (EUR 1.082.929,20) à un million quatre-vingt-trois mille trois cent vingt-trois Euros et cinquante-deux Cents (EUR 1.083.323,52), par la création et l'émission de trois cent dix-huit (318) actions nouvelles de Catégorie A à un prix d'émission de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-) par action, faisant trois cent quatre-vingt-quatorze Euros et trente-deux Cents (EUR 394,32) pour le capital et sept cent quatre-vingt-quatorze mille six cent cinq Euros et soixante-huit Cents (EUR 794.605,68) pour la prime d'émission.

5. Que le Gérant, autorisé par les dispositions de l'article 5.4 des statuts, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des nouvelles actions de Catégorie A par les souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire par les souscripteurs, de sorte que la somme totale de sept cent quatre-vingt-quinze mille Euros (EUR 795.000,00,-) a été mise à la libre disposition de la Société dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libération. La prime d'émission du montant de sept cent quatre-vingt-quatorze mille six cent cinq Euros et soixante-huit Cents (EUR 794.605,68) est à allouer au compte prime d'émission librement distribuable de la Société.

6. En conséquence d'une telle augmentation du capital, l'article 5.3 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

“5.3. Le capital social souscrit (ci-après “le Capital Souscrit”) de la SICAR est fixé à UN MILLION QUATRE-VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT VINGT-TROIS EUROS ET CINQUANTE-DEUX CENTS (EUR 1.083.323,52), divisé en SEPT CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE TRENTE-SIX (773.036) actions de Catégorie A d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune et CENT MILLE SIX CENT DOUZE (100.612) actions de Catégorie B d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune, entièrement libérées.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille deux cents Euros (EUR 2.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. AGREBI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 04 août 2015. 2LAC/2015/17861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015143622/147.

(150156763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.